departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 20 décembre 2000

Votants: 41

Convocation du Conseil Municipal :

le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 22 décembre 2000

Travaux neufs, de grosses reparations et d'entretien du patrimoine sur series de prix pour l'annee 2000 - avenant n° 1 sur marchés initiaux

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

Excusés:

Conseillers:

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200620

Direction Générale

Travaux neufs, de grosses reparations et d'entretien du patrimoine sur series de prix pour l'annee 2000 - avenant n° 1 sur marchés initiaux

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'article 8.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières organise la révision mensuelle des prix, pour chacun des indices BT ou TP concernés, sur la base de la "valeur connue" à la date d'exécution des travaux.

Des difficultés d'application de cette clause sont constatées selon que la valeur des indices est publiée dans les derniers jours du mois ou les premiers jours du mois suivant.

Il est donc proposé de remplacer "la valeur connue à la date d'exécution" par la "valeur du mois d'exécution des travaux moins 4 mois"

Cette modification de rédaction est sans incidence sur l'évolution effective des prix.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- d'approuver les avenants aux marchés initiaux intégrant cette modification .
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dits avenants

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

Ordre du jour